

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 29 mars à 20 heures
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 11

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 0

Nombre de pouvoir : 5

Date d'envoi de la convocation le 17 mars 2022

Titulaires présents :

Jean-Pierre FRESSOZ, Eric DELHOMMEAU

Roland DUBOIS, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Jean-François BRAISSAND

Serge BERNARD-GRANGER, Alexis BUTTIN, Jean Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT,

Titulaires absents :

Vincent BOULNOIS, Pierre DUPERIER, Hervé FERROUD-PLATTET, Max JOLY

Agnès BARILLIER, David DUBOSSON,

Francis VAUJANY, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes :

Pouvoirs

Madame Martine VIBERT donne pouvoir à Monsieur Yohann TRANCHANT

Monsieur Francis VAUJANY donne pouvoir à Monsieur Yohann TRANCHANT

Madame Agnès BARILLIER donne pouvoir à Madame Patricia MERMOZ

Monsieur Vincent BOULNOIS donne pouvoir à Monsieur Eric DELHOMMEAU

Monsieur Hervé FERROUD-PLATTET donne pouvoir à Monsieur Eric DELHOMMEAU

Monsieur Jean-Pierre FRESSOZ a été élu secrétaire de séance

Réf : D_B_006_22

Objet : SUIVI QUALITE DE L'EAU DU DADON

***SOLLICITATION DE L'AIDE FINANCIERE DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU
DEPARTEMENT 74***

Monsieur le Président présente le projet intitulé « Suivi qualité de l'eau du Dadon 2022 ».

Il rappelle que dans le cadre de l'étude multithématique du bassin versant du Dadon, les analyses qualité de l'eau ont révélé la présence significative d'une molécule dangereuse, y compris en étiage, la Perfluor octane Sulfonique.

La présence de cette molécule a également été détectée en très faible quantité dans les eaux souterraines au niveau de la nappe de Madrid.

L'objectif de l'étude est de confirmer ou infirmer la pollution et identifier son origine.

Le coût global de l'opération est estimé à 14 000,00€.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Recettes prévisionnelles	%	Participations des financeurs
AGENCE DE L'EAU RMC	50%	7 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	30%	4 200,00 €
<i>Reste à charge pour le SMIAC</i>	<i>20%</i>	<i>2 800,00 €</i>

Après avoir entendu Monsieur le Président et délibéré, le comité syndical

DECIDE

- 1) **D'APPROUVER** le projet de réalisation d'une étude de suivi de la qualité de l'eau du Dadon ;
- 2) **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ;
- 3) **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau RMC et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Yohann TRANCHANT